

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00021
Numéro SIREN : 415 176 288
Nom ou dénomination : A7 DEPANNAGES

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2024 sous le numéro de dépôt A2024/000103

A7 DEPANNAGES

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 774,90 euros

Siège social : 30 rue Lafayette 38200 VIENNE

415 176 288 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE RÉUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 1ER DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille VINGT-TROIS,

Le 1^{er} décembre, à 10 heures,

Au siège social,

La société LA SOURCE D'ANTHONY (851 689 992 RCS LYON)

représentée par son président Monsieur Anthony GELAS,

Associée unique de la société A7 DEPANNAGES, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de 7 774,90 euros, divisé en 510 parts sociales de 15,245 euros de nominal chacune, entièrement libérées, s'est réuni, au siège social, sur convocation de la gérance,

En présence du gérant non associé de la société A7 DEPANNAGES, Monsieur Anthony GELAS,

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la société,

- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable **à compter du 1^{er} décembre 2023**, en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur Anthony GELAS gérant non associé demeurant 146 chemin de la Brosse 69420 AMPUIS.

DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Anthony GELAS, gérant non associé, décide d'exercer les fonctions de liquidateur pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, pour réaliser tous les éléments d'actif, même à l'amiable, pour payer les créanciers et pour attribuer le solde disponible à l'associée unique.

En fin de liquidation, l'associée unique établira les comptes de liquidation, constatera la clôture de la liquidation et sa déclaration sera soumise à publicité.

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant liquidateur non associé, et l'associée unique ont dressé et signé le présent procès-verbal.

LE LIQUIDATEUR NON ASSOCIÉ,

Anthony GELAS,



L'ASSOCIÉE UNIQUE

Société LA SOURCE D'ANTHONY

Anthony GELAS,

